

ASSEMBLÉE NATIONALE16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1675

présenté par
M. Gérard et M. Lequiller

ARTICLE 1ER QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien que la rédaction issue du Sénat soit moins mauvaise que celle initialement votée à l'Assemblée, l'auteur de l'amendement persiste à dénoncer la précipitation avec laquelle on agit : là aussi un texte spécifique au statut du tiers est nécessaire.